

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

SÈVRE NIORTAISE / CANAL DE MARANS à la mer

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de MARANS (17230)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Barrage écluse du Carreau d'Or à Marans	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques :</p> <p>Barrage écluse du Carreau d'Or non mentionné sur le Scan Littoral. L'Ortho Littorale V2 permet de repérer un barrage écluse au niveau de Marans que nous supposons être « du Carreau d'Or ».</p> <p>Une recherche complémentaire sur internet a permis de visualiser une photo de l'écluse qui semble bien se situer au cœur Marans (cf. page suivante) mais sans pouvoir confirmer précisément sa localisation.</p> <p>Positionnement douteux (incertitude > 1000 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :



Recherche complémentaire (Internet)



Barrage éclusé du carreau d'Or à Marans
Source : <https://fr.wikipedia.org/>